

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-12-8-8

Séance du vendredi 7 novembre 2008

**PROGRAMME E058  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
SUBVENTION AUX COMMUNES POUR LA  
CONSTITUTION DE BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES  
POUR LES CLASSES BILINGUES  
(SECONDE LISTE 2008)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU la délibération 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'autoriser le versement, au titre des bibliothèques scolaires bilingues, des subventions aux communes selon la liste jointe en annexe au rapport, pour un montant total de 4 150 €.
- ❖ de prélever cette dépense sur le chapitre 65, enveloppe 20307, nature 65734, fonction 28.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions